

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 AVRIL 2024

Le dix-huit avril deux mille vingt-quatre à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de onze, suite de la convocation faite le 11 avril 2024. 3 procurations ont été déposées.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

DÉCISIONS

2/MODIFICATION LOYER SBS (SYNDICAT BLAVET SANTÉ) POUR LE CABINET MÉDICAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider le montant du loyer auprès du SBS à 300€ HT, et d'annuler les 2 délibérations précédentes (délibération n°103 du 14/12/2023 et délibération n° 20 du 22/02/2024.)

3/VALIDATION APPEL D'OFFRE - CITY STADE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée délibérante la consultation concernant la pose d'un City Stade en date du 15/02/2024, la demande de complément pour un panier de basket supplémentaire et le traçage d'une piste d'athlétisme en date du 21/03/2024.

Madame la Maire indique que 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres direct.

La commission d'appel d'offre propose de valider le devis de l'entreprise SDU pour un montant de 39 737,98€ HT soit 47 685,58€ TTC.

Madame le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET				
INTITULÉ DU PROJET :		City Stade		
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Prestation technique de pose	36 612,02€	Aides publiques	31 790,38€	80%
Mobilier terrain multisports	22 575,04€	Département - PST	13 908,29€	35%
Gazon synthétique	7 640,48€	DETR 2024	15 895,19€	40%
Equipement normatif et test	519,50€	ANS	1 986,90€	5%
Prestation technique de pose	5 877,00€			
Options demandées	3 125,96€	Autofinancement	7 947,60€	20%
But de basket	512,96€	Fonds propres	7 947,60€	20%
Tracés au sol de piste d'athlétisme	2 613,00€			
TOTAL DES DEPENSES	39 737,98€	TOTAL DES RECETTES	39 737,98€	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise SDU pour un montant de 39 737,98€ HT soit 47 685,58€ TTC,
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental et à d'autres organismes susceptibles de financer cette opération,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4/ PROGRAMME DE VOIRIE 2024 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame la Maire rappelle la délibération n°84 du 19/10/2023 concernant le programme de voirie 2024.

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de valider le programme de voirie 2024 modifié et définitif.

Les routes concernées pour établir ce programme de voirie sont :

- **VORLEN** : pour 260 mt pour un montant de 15 011,04€ HT soit 15 551,44€ TTC
- **QUELVEN vers LAVALOUET** : pour 150 mt pour un montant de 8 911,10€ HT soit 9 231,90€ TTC

Le montant de ce programme de voirie est estimé à 23 922,14€ HT soit 28 706,56€ TTC.

Les demandes de subvention auprès de Pontivy Communauté et du Conseil Départemental, seront modifiées.

5/ ACQUISITION D'UN MICRO TRACTEUR FINANCÉ PAR CRÉDIT-BAIL

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité de procéder à l'achat d'un micro-tracteur (JOHN DEERE) pour l'entretien des espaces verts

Madame la Maire explique que le budget ne peut supporter la dépense au comptant et présente la proposition de crédit-bail de JARDIMAN demandée par la commune pour l'acquisition de ce micro-tracteur.

Caractéristiques du financement :

- Coût HT : 27 212,90€
- Type de financement : location financière
- Profil : Linéaire
- Périodicité : Annuelle payable terme à échoir
- Durée : 60 mois
- Nombre heures total : 1 500h
- Coût heures supplémentaire : 20,86€
- Nombre de loyers : 5
- Durée du palier (mois) : 12
- (Premier loyer de 5 442,58€ HT, auquel s'ajoutent les frais de dossiers de 33,20€ HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte la proposition de crédit-bail de l'entreprise JARDIMAN,

6/ ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Madame la Maire explique à l'assemblée qu'il serait judicieux d'associer un outil issu de la même entreprise pour faciliter les réglages et autres éventuelles interventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte la proposition de l'entreprise JARDIMAN pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour un montant de 3 000,00€ HT soit 3 600,00€TTC,

7/ CONTRAT DE PARTENARIAT DE PILOTAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN CAS D'ALERTE ECOWATT - GUERN ET MORBIHAN ENERGIES

Madame la Maire présente à l'assemblée le contrat de partenariat de pilotage de l'éclairage public en partenariat avec Morbihan Energies.

Ce contrat a pour objet de :

- Désigner Morbihan Energies pour éteindre ou baisser l'éclairage public, au nom et pour le compte du Partenaire, exclusivement pendant la durée d'une alerte rouge Ecowatt, dans le respect des conditions et du périmètre définis ci-dessous ;
- Définir les conditions et modalités encadrant ce partenariat ;
- Déterminer les droits et obligations des Parties.

Dans le cadre de ce projet permettant la maîtrise de l'énergie par le pilotage de l'éclairage public, Morbihan Energies propose aux communes ayant transféré l'exercice de la maintenance de l'Eclairage Public de financer la fourniture et l'installation de 2 horloges connectées par commune.

Ces horloges connectées seront pilotées en cas d'alerte rouge EcoWatt (consommation trop importante sur le réseau électrique) coupant ainsi les départs d'éclairage associés à l'horloge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le partenariat de la commune de GUERN avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte "Ecowatt",

8/ BLAVET TERRES ET EAUX - ENGAGEMENT DANS LA CHARTE + NATURE

Depuis 2016, Blavet terres & eaux accompagne les communes du territoire vers une évolution des pratiques d'entretien des espaces verts dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial du bassin versant. Jusqu'en 2023, l'outil d'accompagnement utilisé était la charte régionale d'entretien des espaces communaux. Afin de répondre aux évolutions des besoins communaux, la charte régionale évolue pour devenir à partir de 2024 la charte d'entretien des espaces des collectivités + **Nature** et permet d'enrichir le suivi en intégrant de nouvelles thématiques : la gestion de l'eau, les déchets verts, la biodiversité et la communication. Cette dernière est portée par le réseau Dephy Collectivités Bretagne, animé par la FREDON Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et soutenu par la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver les objectifs de la Charte régionale +Nature et de s'engager dans la poursuite de la démarche vers le zéro phyto et une gestion écologique durable de l'entretien des espaces publics,

9/ PROPOSITION MAPA DE GUERN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de résilier par anticipation et partiellement le bail emphytéotique conclu avec l'ESH LES FOYERS (conserve le bail pour la partie où est construite le foyer), les frais de notaire seront partagés entre les deux parties ;

- **ACCEPTE** la vente du terrain d'assiette du pavillon au profit de l'ESH LES FOYERS, au prix de 12€ le m², les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** la SA d'HLM LES FOYERS à vendre le pavillon ;
- **ACCEPTE** de faire réaliser le bornage par l'entreprise COGEO, les frais seront partagés entre les deux parties ;
- **DÉCIDE** de ne pas vendre la partie enherbée devant le pavillon, pour des raisons de sécurité d'accès du parking à l'école ;
- **ACCEPTE** de maintenir leur garantie sur l'emprunt contracté par la SA d'HLM LES FOYERS – contrat n°1353015 ;

10/ PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter le Conseil Départemental au titre des amendes de police, pour un montant des travaux est estimé à **323 654,67€ HT soit 388 385,60€ TTC**.

11/ FIXATION DU PRIX DE VENTE DE MATÉRIELS

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il a été proposé de mettre en vente du matériel de l'ancienne école privée (délibération n° 27 du 22/02/2024).

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'une vente de matériels a eu lieu le 06/04/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve la réalisation de la vente de matériels et les prix de vente fixés par Madame la Maire et les adjoints,

13/ QUESTIONS DIVERSES

13-1/ AFFOUAGE

Une conseillère municipale souhaite parler d'affouage, mais celle-ci étant absente ce point sera traité lors du prochain conseil municipal.

Définition : Droit de prendre du bois de chauffage dans une forêt communale ; part de bois qui revient à chaque bénéficiaire.

13-2/ DÉNOMINATION DES RUES

La commune est en phase finale de la mise à jour des BAL (Bases d'Adressages Locales).

- Nom de rue de la nouvelle route de désenclavement, Il est demandé aux conseillers de réfléchir à un nom de rue, et la décision sera prise lors du prochain conseil.

INFORMATIONS

1/ CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS) - NOUVELLE LISTE

Madame la Maire présente à l'assemblée la nouvelle liste des commissaires titulaires et suppléants de la CCID suite à l'élection du nouveau maire le 06/07/2023.

Madame la Maire précise le 3 de l'article 1650 du CGI qui prévoit que le renouvellement des membres de la CCID s'impose en cas de décès, démission ou révocation d'au moins 3 commissaires titulaires.

A contrario, le décès, la démission ou révocation de 3 suppléants n'entraîne pas le renouvellement de la CCID. Seuls les commissaires défallants sont concernés par le renouvellement.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la CCID a eu lieu le 02/04/2024.

2/Modification délibération n°48 - Ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000,00€ auprès du Crédit Agricole dans les conditions énoncées ci-dessus.

3/Résiliation MO GEORGES MAISEAU - Création logements au-dessus de la mairie

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de logements au-dessus de la mairie.

La Maire précise qu'un courrier de résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre a été envoyé à l'architecte Monsieur Georges Maiseau, le 04/04/2024.

Madame la Maire précise que ce projet est repoussé en raison des difficultés budgétaires.

4/Art dans les chapelles - guides sélectionnés

La 3ème adjointe, présente les candidatures retenues pour la 33ème édition de l'Art dans les chapelles qui se déroulera du 5 juillet au 31 août 2024.

5/Cérémonie du 8 mai 2024

Les invitations ont été adressées et l'ordre du jour est quelque peu modifié par rapport aux autres années :

11H00 : Rassemblement dans la cour de la Mairie

11H45 : Dépôt de gerbes aux monuments aux morts

12H15 : Vin d'honneur à la salle polyvalente.

6/Campagne élagage

Madame la Maire informe que la campagne d'élagage a débuté le 12/04/2024.

7/Réunion commission de contrôle des listes électorales

Madame la Maire fixe la réunion au 16/05/2024 à 18h00.

8/Questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la session close.

La séance est levée à **22H19**.

Prochain conseil municipal : jeudi 23 mai 2024 à 20h30.